



Garde exclusive

Par Chatchat

Bonjour,

Je vous explique ma situation, je suis séparée depuis 2 ans. Jusqu'ici il n'y avait pas de jugement pour la garde de nos 2 enfants (5 et 7 ans). Le papa a fait appel au tribunal pour les changer d'écoles, nous avons vu une médiatrice qui n'a pu rien faire. On attend une date pour passer devant le juge.

J'ai un projet de partir à la Réunion (je suis originaire de la Réunion) avec mon futur mari (mariage prévu en mars 2024) et évidemment je souhaite les emmener avec moi pour vivre auprès de ma famille et qu'ils connaissent leurs origines et culture. Mes enfants sont au courant de nos projets (mariage et déménagement) ils sont tout à fait d'accord. Ma question est : cela est-il réalisable ? Sachant que mon ex n'est pas du tout d'accord, il dit aux enfants que je vais aller en prison. Il a des connaissances dans la justice.

Notre projet pour avoir la garde exclusive est-il viable ?

D'avance merci de vos retours,
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez un avocat ?

C'est à lui de trouver les bons arguments pour que vos enfants partent avec vous, parce que leur déménagement n'est pas du tout si évident.

Vu la distance, il ne sera pas possible de parler de garde partagée, et comme l'éloignement est de votre initiative, les trajets des enfants pour visiter l'autre parent seront à votre charge, sauf si votre avocat démontre que ce n'est pas équitable.

Par Chatchat

Merci de votre réponse, effectivement c'est ce que m'a dit mon avocate. En fait j'ai tellement peur que la garde me soit refusée vu ses contacts dans la justice ? peur que cela soit impossible ?

Est-ce que le juge peut entendre les enfants, mon fils veut lui parler

Par yapasdequoi

Selon leur âge, les enfants peuvent être entendus, mais leur avis n'est pas prépondérant.

Ensuite le fait que le père ait des contacts ne change rien.

Votre situation n'est pas si évidente que vous le pensez.

Écoutez votre avocate.

Par Isadore

Bonjour,

Vos enfants sont beaucoup trop jeunes pour être entendus, le juge n'acceptera pas. Ils sont même trop jeunes pour avoir un avis éclairé sur la question, étant incapables de mesurer les conséquences de leur "choix".

Votre projet est réalisable si le père ne demande pas la résidence principale ou si vous prouvez qu'il est dans leur intérêt de résider avec vous. Ce n'est pas gagné d'avance puisque vous voulez les éloigner de leur père et de leur cadre de vie habituel.

Si le père demande à avoir la résidence principale (pas la garde exclusive), prévoyez de rester en métropole ou de lui laisser les enfants.

Dans votre cas, il n'y a rien à craindre des "contacts dans la justice" du père. Le problème est de vouloir partir avec vos enfants à plusieurs milliers de kilomètres de chez leur père sans motif valable.

Par Chatchat

Il y aura une raison car mon mari va y travailler et moi j ai aussi des projets professionnels sur place. Donc dans un premier temps c'est pour rapprochement de conjoint

Par Isadore

Bonjour,

Ce n'est pas une raison valable pour un tel éloignement des enfants, puisque ça résulte d'un choix de votre part. Une raison "valable" dans un tel contexte, c'est une mutation imposée, des raisons de santé, s'éloigner parce que l'on a été victime de violences...

L'intérêt des enfants mineurs de voir leur père régulièrement passe avant vos projets professionnels. Quant à votre fiancé, il n'est pas partie prenante à la procédure.

Comprenez bien que ce qui est en jeu n'est pas la légitimité de votre déménagement, mais des raisons qui vous poussent à vouloir emmener les enfants avec vous.

Par Chatchat

Merci à vous tous, pour vos réponses, croisons les doigts